

RESEAU
D'ENTREPRISE
FORMATRICE

 **giap**
Groupement
intercommunal
pour l'animation
parascolaire

à la recherche de crèche

POUR FORMER EN
PARTENARIAT AVEC LE GIAP

POURQUOI UN RESEAU ?

3 LIEUX DE FORMATION PAR APPRENTI-E

GIAP, entreprise principale

Le GIAP est engagé dans la formation d'apprenti-e ASE spécialiste enfance. En tant qu'entreprise principale, il est responsable de la formation, détient l'autorisation de former, établit le contrat d'apprentissage, assure la fonction RH et la rémunération de l'apprenti-e.

Partenaires de formation

Le GIAP ne peut pas assumer seul la formation d'un apprenti-e ASE spécialiste enfance, car :



- il ne dispose pas d'un volume d'heures d'ouverture suffisant (fermeture le mercredi + vacances scolaires)
- il ne peut pas couvrir la compétence "e3 : Entretenir une relation avec les nourrissons et les enfants en bas âge et leur prodiguer les soins corporels"

Un réseau d'entreprise formatrice a été constitué depuis 2022 pour associer le GIAP à des organismes de vacances/camps, et des crèches.

REJOINS LE
RESEAU!


OrTra
santé-social genève

L'OrTra santé social soutient ses membres et coordonne ce réseau d'entreprises formatrices

Contacteur :  Najima Mesbah - n.mesbah@ortra-ge.ch
 Aurélie Ligot - a.ligot@ortra-ge.ch

QUELLES SONT LES MODALITES ?

Modalités & Responsabilités de la structure partenaire

- Signer la convention de collaboration
- Désigner une personne responsable de l'accompagnement de l'apprenti-e durant les temps d'accueil en crèche
- Assurer la participation de ce-tte formateur-riche à la formation FEE ASE
- Réaliser des points de suivi réguliers avec l'apprenti-e et son formateur au GIAP (1 fois tous les 2 mois environ)
- Participer à la séance annuelle de bilan
- S'acquitter des frais de participation au REF, fixés à un forfait annuel de 150 CHF
- Accueillir au sein de la crèche l'examen pratique (TPP) de l'apprenti-e lors de sa 3ème année de formation

POURQUOI PARTICIPER ?

Participer à l'augmentation des places d'apprentissage

Participer à un réseau structuré et cohérent qui permet de former un-e apprenti-e compétent-e auprès de différents groupes d'âge de la spécialité enfance, et dans divers contextes d'accueil (camps, animation école, bébés et nourrissons)

QUAND VAIS-JE ACCUEILLIR L'APPRENTI-E ?

1ère ANNEE

- 3 jours consécutifs d'intégration à convenir entre septembre et octobre
- Les Mercredis toute l'année (hors vacances scolaires)
- Les Mercredis, Jeudis & Vendredis sur Janvier et Février
- 1 semaine complète en Juillet

2ème ANNEE

- Les Mercredis toute l'année (hors vacances scolaires)
- Les Mercredis, Jeudis & Vendredis entre février et Pâques
- 1 semaine complète en Juillet

3ème ANNEE

- Les Jeudis & Vendredis toute l'année (hors vacances scolaires)
- 1 semaine complète en Février
- Lors de l'examen pratique (TPP) de l'apprenti-e

